

# Le Valais ouvre le livre de condoléances de ses glaciers

**> Climat** L'ex-chef de la Section dangers naturels publie un ouvrage

**> Pour Charly Wuilloud, le canton doit adopter une stratégie de gestion des eaux**

**Marie Parvex**

«J'aurais voulu faire défiler ces images sur une musique mortuaire.» C'est par ces mots que Charly Wuilloud, ancien chef de la Section dangers naturels de l'Etat du Valais, commence la présentation de son livre, *Adieu glaciers sublimes*. L'ouvrage est édité dans la collection Iterama, résultat d'un partenariat entre des éditeurs valaisans et l'Etat du Valais. La conférence de presse est d'ailleurs placée sous l'égide du gouvernement. «Au-delà de nos paysages magnifiques qui sont appelés à changer, c'est la production énergétique et l'approvisionnement en eau qui sont menacés», déclare le conseiller d'Etat Jacques Melly en guise d'introduction.

Le Valais serait-il en train de prendre acte de la disparition des glaciers? «On ne fait que prendre acte... Et attendre. Je voulais pousser un cri d'alarme pour que le Valais ne prenne pas seulement conscience de la fonte des glaciers mais aussi de ses conséquences», explique Charly Wuilloud. La première de ces conséquences étant les dangers que les glaciers représentent pour les infrastructures, et parfois pour les hommes. «En 1965, 2 millions de m<sup>3</sup> de glace s'effondrent sur les baraquements du barrage de Mattmark, se souvient Charly Wuilloud. Je me suis rendu sur place avec le président de la Confédération, Roger Bonvin. Il y avait 81 personnes sous la glace et nos pelles étaient bien impuissantes à les en extraire.» Depuis, le canton a mis sur pied un inventaire des glaciers dangereux. Ils sont 55, dont 29 peuvent représenter un danger à moyen terme. «A cette liste, nous avons ajouté 10 glaciers rocheux et des lacs glaciaires», explique Pascal Stoebener, nouveau chef de la Section dangers naturels en Valais. L'inventaire des glaciers rocheux, ces amas de glace, de pierre et de terre qui causent d'importantes laves torrentielles en fondant, n'est pas encore terminé mais 22 zones habitées et 28 voies de communication se trouvent dans des zones dangereuses.

Ces glaciers répertoriés sont donc surveillés de près, selon un concept établi pour la période 2011-2015. L'évolution des masses glaciaires est mesurée régulièrement, certaines par des caméras qui peuvent déclencher automatiquement l'alarme et la fermeture des routes menacées. C'est le cas du glacier du Weisshorn, suspendu au-dessus de Randa, dans la vallée de Zermatt. «A terme, la route et le chemin de fer de la vallée, menacés par plusieurs glaciers, devraient être déplacés. Mais évidemment ce sera très cher», poursuit-il.

## La fonte des glaciers menace 22 zones habitées et 28 voies de communication en Valais

D'autres études conduites par l'Etat du Valais et financées en partie par Alpiq mesureraient les masses glaciaires pour évaluer les réserves d'eau du canton. Elles ont été conduites sur 11 glaciers ayant une influence importante sur les ressources en eau et permettront la simulation de divers scénarios de fonte des glaces sur une cen-

taine d'années. Elles devraient s'achever cette année et les résultats seront communiqués en 2014, mais Pascal Stoebener annonce déjà que 90% du volume des glaces actuelles aura fondu d'ici à 2100. «Ces connaissances seront précieuses pour adopter une politique de gestion de l'eau adaptée et responsable», note l'Etat du Valais. Ce dernier a constitué un groupe de travail il y a un peu plus d'une année afin de définir une stratégie cantonale dans ce domaine, stratégie que Jacques Melly promet de dévoiler dans les semaines qui viennent.

«Nous ne pouvons rien faire pour empêcher les glaciers de disparaître, dit Charly Wuilloud. Par contre, nous pouvons nous organiser en sachant ce qu'il va advenir. Aujourd'hui, chaque commune est propriétaire de son eau sans savoir combien elle en a à disposition, ni combien elle en perd dans des canalisations qui fuient. Nous ne pouvons pas gérer la ressource de cette manière, nous devons au minimum nous organiser par vallée avec une supervision cantonale afin de garantir la justice des répartitions.» Avec cet ouvrage grand public, Charly Wuilloud espère présenter les connaissances du canton. Et permettre une prise de conscience.

# Affaire Marie: les députés prennent acte des griefs

**> Vaud** Le casse-tête de la haute surveillance du Tribunal cantonal reste entier

**Marco Danesi**

Ce mardi, une majorité du parlement vaudois a pris acte du rapport de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC). Le texte constate des lacunes dans l'expertise sur l'affaire Marie. S'appuyant sur les conclusions rendues par l'ancien procureur du canton de Soleure, le Tribunal cantonal avait renoncé à ouvrir une procédure à l'encontre du juge d'application des peines. Le magistrat en question avait rejeté le recours de l'administration pénitentiaire contre la décision de relaxer Claude D., condamné pour avoir violé et tué une femme. En liberté conditionnelle, ce dernier avait été incarcéré à nouveau en raison de son comportement préoccupant. Remis en liberté muni d'un bracelet électronique, Claude D. avait séquestré puis tué la jeune fille dans les environs de Payerne au mois de mai de cette année.

Le débat au Grand Conseil a fait suite aux échanges médiatisés entre la commission et le Tribunal cantonal, en désaccord sur la légitimité de la CHSTC de demander au tribunal de réexaminer le traitement du cas. Le différend a débouché sur une crise institutionnelle. En plénum, les élus ont évoqué les grands principes, la séparation des pouvoirs et

la complexité des rapports entre le politique et l'ordre judiciaire.

Au terme de discussions nourries, la majorité a voulu soutenir la commission et adresser un signal aux juges et à la population: quand une affaire le mérite, le parlement a le droit d'interpeller le Tribunal cantonal. Cette détermination n'a pas empêché un certain nombre de députés de s'interroger sur la portée et la signification du vote. Le PLR a même tenté en vain de l'éviter. «Les députés ont simplement pris connaissance du travail de la commission», a suggéré Jacques-André Haury, président de la commission. Pour le reste, le Tribunal cantonal peut décider de suivre ou pas la requête de la CHSTC. Au vu de «considérants» opposés au rapport, les juges n'entreront pas en matière et l'affaire s'arrêtera là.

## Avis de droit

En revanche, sur le plan législatif, les députés ont voté une résolution du PLR qui sollicite un avis de droit afin de mieux définir les compétences de la commission. Par ailleurs, le gouvernement a indiqué qu'il compte présenter des projets de loi pour essayer de résoudre le casse-tête de la surveillance du tribunal. La constitution d'un Conseil supérieur de la magistrature, proposé par les Verts, est aussi envisagée.

# «Je suis même prêt à pardonner»

**Questions à**



**Jean-Charles Legrix**  
Conseiller communal UDC à La Chaux-de-Fonds

Onde de choc à La Chaux-de-Fonds: Jean-Charles Legrix revient par la grande porte! Démis de son Dicastère des infrastructures en août par ses quatre collègues de l'exécutif à majorité de gauche, l'élus UDC, devenu conseiller communal sans portefeuille, obtient gain de cause devant la justice. La Cour de droit public du Tribunal cantonal neuchâtelois, dans un arrêt du 25 novembre, le réhabilite. La justice désavoue sèchement

L'exécutif. Sur la forme: le Conseil communal estimait que le retrait des attributions de Jean-Charles Legrix n'était qu'une mesure de réorganisation. La cour y voit une décision, susceptible de recours. Ensuite, la justice estime que l'audit qui a conduit à la mise au ban de Jean-Charles Legrix, accusé de harceler des collaborateurs des Travaux publics, n'était pas suffisant. Une enquête en bonne et due forme aurait dû être menée. La mise à l'écart est jugée «excessive, portant atteinte aux droits et obligations résultant de l'élection». L'exécutif a encore violé le droit du magistrat d'être entendu.

**Le Temps: Vous sentez-vous réhabilité?**

**Jean-Charles Legrix:** Complètement, après ces mois douloureux. Je suis satisfait, mais triste d'avoir été injustement sali. Je demande à l'exécutif de La Chaux-de-Fonds d'accepter son erreur, de reconnaître qu'il s'est précipité et a agi à mon encontre sur un coup de tête.

**– Il s'agit d'une victoire juridique. Les accusations de harcèlement restent, non?**

– C'est une interprétation unilatérale. J'ai toujours demandé aux personnes qui m'accusent de harcèlement de déposer une plainte. Pour que je puisse voir leurs visages, donner ma version des faits. Les accusations ont été portées sous le sceau de l'anonymat, dans le cadre d'un audit destiné à améliorer le fonctionnement de mes services. Certains ont pensé que l'anonymat leur permettait de dire tout et n'importe quoi et d'en profiter pour me faire tomber. Il y a certes des reproches que j'admets, comme ceux d'être très exigeant, parfois impatient et perfectionniste. De là à faire de moi un harceleur, il y a un grand écart.

**– Faut-il réaliser maintenant une enquête administrative, pour crever l'abcès des accusations portées contre vous?**

– J'ai toujours été favorable à une vraie enquête. Je n'ai rien à cacher, je

suis prêt aux confrontations. Il serait judiciaire d'avoir un autre rapport que celui de Madame Pache, qui a pris pour argent content des rumeurs et des faux témoignages. Ce n'est pas à moi de le préconiser et le Conseil général a refusé l'enquête administrative.

**– Maintenez-vous les plaintes pénales votre calomnie, diffamation et faux témoignages contre l'auditrice et certains collaborateurs des Travaux publics?**

– A ce jour, oui. Mon honneur a été gravement sali. Certains doivent rendre des comptes. Mais je ne suis pas obtus ni revancharde. Je suis même prêt à pardonner. Il faut pour cela que ceux qui m'ont injustement accusé reconnaissent avoir menti.

**– Exigez-vous de retrouver sans délai votre dicastère des Infrastructures?**

– C'est ce que dit le tribunal. J'imagine qu'il faut en discuter, avec le Conseil communal et mon avocat. Bien sûr que j'aimerais reprendre le département qu'on m'a volé. Mais je

suis prêt à prendre tout autre dicastère, je crois avoir des compétences pour celui des Finances, des ressources humaines et de la sécurité. Depuis août, à une exception près parce que j'étais malade, j'ai siégé à l'exécutif, débattu de manière constructive et respecté la collégialité. J'ai été on ne peut plus correct. Je ne serai pas rancunier. Je suis disposé à construire et aller de l'avant.

**– Et si l'exécutif renâcle ou recourt au Tribunal fédéral?**

– Il n'a d'autre choix, cette fois, que de me réintégrer sans délai. S'opposer à la décision de la cour? S'il veut apparaître stupide une seconde fois...

**– Quel est votre souhait, désormais?**

– Pouvoir reprendre mon travail de conseiller communal, chef d'un département, sereinement. On a fait de moi un diable. La justice me réhabilite et je demande que cette décision soit respectée.

**Propos recueillis par Serge Jubin**

# Affaire Vogt: acquittements demandés

**> Vaud** Plaidoiries des défenseurs des gardiens de Bochuz

Les défenseurs des gardiens de Bochuz ont plaidé mardi l'acquittement dans le procès de l'affaire Skander Vogt. Rien ne peut être reproché à ces employés mal formés et plongés soudainement dans le pire scénario imaginable dans un quartier de haute sécurité.

Commencé le 4 novembre, le procès doit se terminer ce mercredi. Sur neuf prévenus, le procureur a finalement requis des jours-amendes contre deux gardiens et le sous-chef. La partie civile a plaidé l'homicide par négligence contre les trois gardiens et le cadre. Le verdict est attendu au début de l'année prochaine. **ATS**

PUBLICITÉ



**EL PRIMERO STRATOS**  
FLYBACK STRIKING 10th  
TRIBUTE TO FELIX BAUMGARTNER

Première montre à franchir le mur du son aux portes de l'espace, elle nourrit la légende du mouvement El Primero. Doté des fonctions striking 10th et flyback, le premier chronographe automatique haute fréquence à roue à colonne a accompagné les records historiques de Felix Baumgartner lors de la mission Red Bull Stratos. Une montre légendaire qui rend hommage à l'esprit d'entreprendre, aux Hommes et à leurs exploits.



**ZENITH**  
MANUFACTURE DE MONTRES SUISSES  
DEPUIS 1865

WWW.ZENITH-WATCHES.COM

**Zenith Boutique**  
35, Rue du Rhône - Genève  
+41 (0)22 311 18 65  
boutique.geneve  
@zenith-watches.com